



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 16 janvier 2012, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président
Madame la conseillère Lisette Lepage, vice-présidente

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Michelle Morin-Doyle
Simon Brouard	Patrick Paquet
Yvon Bussièrès	Ginette Picard-Lavoie
Richard Côté	Gérald Poirier
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Chantal Gilbert	Marc Simoneau
Anne Guérette	Odette Simoneau
Jean Guilbault	Denise Trudel
Geneviève Hamelin	Marie France Trudel
Sylvain Légaré	Suzanne Verreault
Julie Lemieux	Steeve Verret
Francine Lortie	

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents:

Monsieur le conseiller François Picard
Madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette

Ouverture de la séance

À 17 h 05, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le président Jean-Marie Laliberté demande d'observer une minute de silence en mémoire de monsieur Yvan Caron, un grand québécois, très impliqué dans la communauté.

Il souligne également la présence de messieurs Alain Winter et Jean Pelletier, président et directeur général du *Carnaval de Québec*.

CV-2012-0001 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 janvier 2012, en remplaçant le sommaire décisionnel TP2011-042 par le sommaire décisionnel TP2012-002.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0002 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 décembre 2011 et des séances extraordinaires du conseil de la ville tenues le 22 décembre 2011 à 9 h 45 et à 10 heures

Sur la proposition de madame la conseillère Francine Lortie,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 décembre 2011 et des séances extraordinaires du conseil de la ville tenues le 22 décembre 2011 à 9 h 45 et à 10 heures.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0003 Élection d'un maire suppléant

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

madame la conseillère Michelle Morin-Doyle est mise en nomination à titre de maire suppléant pour la prochaine année, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Il n'y a pas d'autre mise en nomination. Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle accepte sa mise en nomination et, en conséquence, est déclarée élue par acclamation à titre de maire suppléant pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors des séances extraordinaires du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenues les 20 et 22 décembre 2011 et dépôt des procès-verbaux

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors des séances extraordinaires du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenues les 20 et 22 décembre 2011 et dépose les procès-verbaux.

Communications écrites

- Dépôt de la résolution n° 11-172, adoptée lors de l'assemblée régulière du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale* le 14 décembre 2011, concernant la modification de tracé du parcours 9
- Dépôt de la résolution n° 11-180, adoptée lors de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale* le 21 décembre 2011, concernant les tarifs applicables à compter du 1^{er} mars 2012
- Dépôt de la résolution n° C-2011-156, adoptée par les membres du conseil de la *Communauté métropolitaine de Québec* le 15 décembre 2011, concernant l'adoption du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec*, lequel est joint en annexe.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean Guilbault, des documents suivants :
 - 1° article intitulé *L'électricité intelligente* paru dans le journal *Le Soleil* du 26 octobre 2011, relativement à la transformation des déchets organiques;
 - 2° texte produit par l'*Institut de recherche et de développement en agroenvironnement*, expliquant sa mission et sa vision.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Proposition sans préavis

CV-2012-0004 Félicitations et remerciement à monsieur Benoît Côté pour son intégrité et sa loyauté envers la Ville de Québec

Attendu qu'en janvier 2010, monsieur Benoît Côté, commissaire à l'habitation au Service de développement économique de la Ville de Québec, a dénoncé une tentative de corruption dont il a fait l'objet de la part d'un promoteur;

Attendu que suite à la participation exemplaire de monsieur Côté, les enquêteurs ont pu procéder à deux arrestations;

Attendu qu'en dénonçant les deux individus à sa supérieure, monsieur Côté a respecté le code d'éthique de la Ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent et remercient monsieur Benoît Côté pour son intégrité et sa loyauté envers la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0005 Condoléances à la famille de monsieur Yvan Caron

Attendu que monsieur Yvan Caron est décédé le 12 janvier 2012, à l'âge de 77 ans;

Attendu que monsieur Caron a été directeur général de la *Caisse populaire Desjardins de Québec-Est*, administrateur de *Place Desjardins*, président de la *Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec* et une figure emblématique de tout le milieu socio-économique de Québec;

Attendu que monsieur Caron s'est engagé dans de nombreux organismes communautaires de la région de Québec, à savoir le *Carnaval de Québec*, *Centraide Québec*, *Opération Enfant-Soleil*, la *Maison Michel Sarrazin*, *Portage*, le *Congrès Eucharistique*, le *Festival d'été*, l'*Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec*, la *Fondation communautaire du grand Québec*, la *Maison de la chanson*, l'*Hôpital Saint-François d'Assise*, le *Club Richelieu* et l'*Orchestre symphonique de Québec*,

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu que le conseil municipal offre ses plus sincères condoléances à l'épouse de monsieur Yvan Caron, madame Ghislaine Turgeon ainsi qu'à tous les membres de sa famille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0006 Hommage à monsieur Yvan Caron et condoléances à sa famille et à ses proches

Attendu que le 12 janvier dernier, monsieur Yvan Caron, ancien directeur général de la *Caisse populaire de Québec-Est* et ancien président de la *Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec*, est décédé à l'âge de 77 ans;

Attendu que durant toute sa carrière, monsieur Caron s'est démarqué pour devenir un grand bâtisseur du *Mouvement Desjardins* et une figure emblématique du milieu socio-économique de la ville de Québec;

Attendu qu'au cours des 25 dernières années, monsieur Caron a oeuvré dans plus d'une quarantaine d'organismes et qu'il était reconnu comme un modèle de générosité et d'implication sociale dans la région de Québec;

Attendu que son dévouement exceptionnel a été souligné à de nombreuses reprises, notamment, en 2010 alors qu'il a reçu le *Prix de l'engagement social et coopératif* de la *Caisse populaire de Québec*, en 1998 grâce au titre de *Grand Québécois* remis par la *Chambre de commerce de Québec* et en 1996 par la médaille de la Ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu que les membres du conseil municipal soulignent l'engagement de monsieur Yvan Caron ainsi que l'ensemble de sa carrière et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Caron.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0007 Fermeture de l'usine de Stadacona

Attendu que le 12 janvier dernier, les dirigeants de *Papiers White Birch* ont annoncé la fermeture définitive et immédiate de leur usine de Stadacona, et ce, à peine 24 heures après que les employés aient rejeté à 90,4 % les dernières offres patronales;

Attendu que l'annonce de la fermeture de l'usine est prématurée, que les dirigeants n'ont pas laissé de place à la négociation et qu'ils ont refusé d'entendre les contre-propositions des syndiqués qui se sont toujours dit ouverts à faire des concessions;

Attendu que les dirigeants de *Papiers White Birch* ont conditionné leurs dernières offres à ce qu'ils reçoivent, du gouvernement du Québec et de la Ville de Québec, « une aide économique satisfaisante » et ce, sans jamais avoir fait parvenir une demande en ce sens ni à la Ville, ni au gouvernement provincial;

Attendu que la fermeture de l'usine de Stadacona, après 90 ans de présence d'une bonne papetière à Québec, a de graves conséquences sur les plans humain, économique et social, non seulement pour les 600 travailleurs touchés, mais également pour les retraités de la compagnie, la Ville de Québec et l'ensemble de son paysage économique;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu que les membres du conseil municipal dénoncent l'attitude des dirigeants de *Papiers White Birch* ainsi que la fermeture prématurée de l'usine de Stadacona et qu'ils transmettent à tous les employés touchés la volonté de la Ville de Québec de travailler afin de trouver une solution pour éviter la fermeture définitive de l'usine.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0008 Félicitations à monsieur Christian Giroux - Projet du Centre d'innovation Fujitsu

Attendu que le 30 novembre dernier, *Fujitsu* a procédé, à Québec, au lancement du *Centre d'innovation Fujitsu*, le tout premier du genre au Canada;

Attendu que l'implantation à Québec de ce laboratoire d'innovation, ouverte pour les secteurs des technologies de l'information et des communications, permettra la création de 50 emplois de qualité et que d'autres emplois spécialisés pourront être créés dans les prochaines années, puisqu'il y a un fort potentiel de croissance;

Attendu qu'avec cette annonce, *Fujitsu* contribue de façon importante au développement économique de la ville de Québec, puisque son investissement de 14 M\$ sur 3 ans et l'aide financière de 6 M\$ du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation permettront de renforcer la position de la ville comme lieu stratégique en recherche, en développement et en innovation dans le secteur des technologies de l'information et des télécommunications;

Attendu que la venue du *Centre d'innovation Fujitsu* constitue une bonne nouvelle pour les entreprises de Québec, puisqu'elles auront accès, notamment, à ses technologies, experts, laboratoires et que son attention portera principalement sur des problématiques vécues dans les secteurs d'industries bien représentés à Québec;

Attendu que le lancement du *Centre d'innovation Fujitsu* a été rendu possible grâce à l'excellent travail de représentation de monsieur Christian Giroux, premier vice-président et directeur du bureau de Québec de *Fujitsu Canada*, auprès des dirigeants de l'entreprise à Tokyo;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu que les membres du conseil municipal saluent la venue du *Centre d'innovation Fujitsu* et qu'ils félicitent le travail de monsieur Christian Giroux pour la réalisation de ce projet d'importance pour le développement économique de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2012-0009 **Abrogation de la résolution CV-2011-0665 - Fermeture de rue et affectation, au domaine privé de la Ville, des parties du lot 1 044 128 et d'une partie du lot 1 044 130 - Échange des parties des lots 1 044 128, 4 243 002 et d'une partie du lot 1 044 130 et du lot 4 870 842 (Ville), contre des parties du lot 3 302 209, d'une partie des lots 4 682 361, 1 042 558 et 1 041 709 (*Placements PM inc.*), tous du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2011-137 (Ra-1644)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2011-0665 adoptée le 4 juillet 2011 et d'entériner une nouvelle entente conforme à la situation actuelle:

- 2° d'ordonner la fermeture d'une partie d'une rue non ouverte et l'affectation, au domaine privé de la Ville, des parties du lot 1 044 128 et d'une partie du lot 1 044 130 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 2 652,5 mètres carrés, tel que montré au plan et description technique préparés le 16 septembre 2011 par monsieur Guillaume Thériault, arpenteur-géomètre, sous le numéro 583 de ses minutes;
- 3° conditionnellement à son affectation au domaine privé de la Ville, d'autoriser un échange de terrains en vertu duquel la Ville cède, à *Placements PM inc.*, des parties des lots 1 044 128 (parcelles 1, 2, 3 et 4) et 4 243 002 (parcelles 1 et 2), une partie du lot 1 044 130 et le lot 4 870 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 12 621,2 mètres carrés, tel que montré au plan et description technique préparés le 16 septembre 2011 par monsieur Guillaume Thériault, arpenteur-géomètre, sous le numéro 583 de ses minutes ainsi qu'au plan cadastral préparé le 13 juin 2011 par monsieur Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9193 de ses minutes. En contrepartie, *Placements PM inc.* cède des parties du lot 3 302 209 (parcelles 1 et 2) et une partie des lots 4 682 361, 1 042 558 et 1 041 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 2 392,4 mètres carrés, tel que montré au plan mentionné au paragraphe précédent.

Cet échange est consenti en considération d'une soulte de 136 040 \$ excluant les taxes, en faveur de la Ville et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse d'échange jointe en annexe au sommaire décisionnel. Un montant de 6 000 \$ sera versé au fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel à même le produit de la soulte;

- 4° d'autoriser le Service des affaires juridiques à procéder, au moment opportun, à l'ouverture d'une rue sur des parties du lot 3 302 209 (parcelles 1 et 2) et d'une partie des lots 4 682 361, 1 042 558 et 1 041 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 2 392,4 mètres carrés, tel que montré au susdit plan.

Monsieur le conseiller Jean Guilbault demande la vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussièrès, Richard Côté, Raymond Dion, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et monsieur le conseiller Jean Guilbault.

En faveur : 19

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2012-0010 Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Pont-Rouge - Fourniture réciproque de services en matière de sports de glace - LS2011-055 (Ra-1644)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Québec et la Municipalité de Pont-Rouge, relativement à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente intermunicipale joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0011 Soutien à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Québec - LS2011-061 (Ra-1644)

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il quitte la séance à 19 h 35.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de confier, aux arrondissements, le mandat d'assurer un soutien en matière de prêt ou de location de locaux et de prêt de matériel aux conférences *Saint-Vincent-de-Paul* situées sur leur territoire, selon les conditions prévues pour les organismes reconnus comme collaborateurs.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès reprend son siège à 19 h 36.

CV-2012-0012 Nomination de madame Ginette Bergevin (ID. 070814) au poste de secrétaire d'arrondissement et assistante-greffière à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - RH2011-1008 (CT-RH2011-1008) — (Ra-1644)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

1° de nommer madame Ginette Bergevin (ID. 070814), en qualité d'employée régulière, à l'emploi de secrétaire d'arrondissement et

assistante-greffière, classe 1-B (poste no 20252), à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel et conformément à l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, relativement à la fonction d'assistant-greffier;

- 2° d'autoriser un virement budgétaire d'une somme de 11 110 \$ provenant de l'activité 1710300 - *consultation et sondage*, vers l'activité 1310400 - *D/S - Arrondissement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou* pour l'année 2012.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0013 Adhésion de la Ville de Québec à la *Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie* - TP2011-038 (Ra-1644)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à la *Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie*, la Ville de Québec s'engageant à élaborer et à mettre en oeuvre un plan de gestion des sels de voirie dans un processus d'amélioration continue et à produire un rapport annuel sur la mise en oeuvre de ce plan et à le transmettre à l'instance indiquée dans la *Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la conseillère Marie-Josée Savard, présidente d'assemblée du conseil d'agglomération et membre du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les sommaires décisionnels devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 17 janvier 2012.

CV-2012-0014 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 2009-184 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - article 3.14 (foyers extérieurs)*, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* - AT2011-162 (Ra-1644)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 2009-184 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - article 3.14 (foyers extérieurs)*, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0015 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec*, relativement au versement d'une subvention de 256 000 \$ et à une aide en services de 200 000 \$, dans le cadre de la réalisation de la 58^e édition du *Carnaval de Québec*, qui se tiendra du 27 janvier au 12 février 2012 - DT2011-143 (CT-DT2011-143) — (Ra-1644)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec*, relativement au versement d'une subvention de 256 000 \$, dans le cadre de la réalisation de la 58^e édition du *Carnaval de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation pour le versement d'une subvention d'un montant de 256 000 \$ à *Carnaval de Québec*, en vue de l'organisation et de la tenue de cet événement, qui se tiendra du 27 janvier au 12 février 2012, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2012 par les autorités compétentes;
- 3° la prise d'acte des dépenses des services municipaux reliées à la tenue de la prochaine édition du *Carnaval de Québec*, soit un montant de 200 000 \$, ces fonds étant disponibles dans chacun des services municipaux concernés pour chacun des services mentionnés au volet *Impacts financiers*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0016 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation de l'avenant numéro 8 au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et *Stadacona s.e.c.*, relativement à l'invocation d'un cas de force majeure - TP2012-002 (Ra-1645)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation de

l'avenant numéro 8 relativement à l'invocation d'un cas de force majeure, en complément au contrat de vente de vapeur en vigueur entre *Stadacona s.e.c.* et la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0017 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques relatifs aux travaux de réaménagement du Marché du Vieux-Port ainsi qu'à l'évaluation des coûts y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 679 et l'appropriation d'un montant de 150 000 \$ au fonds général de l'agglomération - DE2011-099 (Ra-1644)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques relatifs aux travaux de réaménagement du Marché du Vieux-Port ainsi qu'à l'évaluation des coûts y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 679;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 150 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 679. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0018 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du bâtiment situé au 3400, rue du Domaine-des-Retraités à des fins municipales d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 695 et l'acquisition, pour fins municipales, du bâtiment sis au 3400, rue du Domaine-des-Retraités dans l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - GI2011-119 (Ra-1644)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du bâtiment situé au 3400, rue du Domaine-des-Retraités à des fins municipales d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 695;*
- 2° conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 695,

l'autorisation pour l'acquisition, de l'*Association des retraités du Canadien National Conseil de Québec inc.*, du bâtiment sis au 3400, rue du Domaine-des-Retraités, pour un montant de 45 000 \$ plus les taxes si applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2012-0019 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 712 et l'appropriation d'un montant de 520 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2011-028 (Ra-1644)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 712;
- 2° l'appropriation d'un montant de 520 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 712. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean Guilbault demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussièrès, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Guilbault.

En faveur : 21

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2012-0020 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 713 et l'appropriation d'un montant de 3 916 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2011-031 (Ra-1644)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 713;
- 2° l'appropriation d'un montant de 3 916 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 713. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean Guilbault demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussièrès, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Guilbault.

En faveur : 22

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2012-0021 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la formation de comités de sélection pour l'adjudication de contrats de services professionnels - AP2012-009 (Ra-1645)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la formation des comités de sélection pour les appels d'offres de services professionnels

mentionnés en annexe au sommaire décisionnel et la nomination des membres de ces comités, à partir de la liste préparée par le Service des approvisionnements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projet de règlement

AM-2012-0022 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement à l'enlèvement des matières résiduelles, R.V.Q. 1440 - TP2011-037 (Ra-1644)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Steeve Verret qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction* afin d'autoriser un inspecteur à la gestion des matières résiduelles de la Division de la gestion du territoire d'un arrondissement ou une personne dont les services sont retenus à cette fin à délivrer un constat d'infraction pour une infraction à la réglementation d'un arrondissement sur l'enlèvement des matières résiduelles.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2012-0023 *Avis de motion relatif au Règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de Québec, R.V.Q. 1856 et présentation du projet - DG2012-001*

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré présente le projet de *Règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de Québec*, R.V.Q. 1856.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un Règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de Québec.

Ce règlement prévoit les principales valeurs qui guident l'action des employés en matière d'éthique et maintient les règles de conduite adoptées le 7 juillet 2009 par le conseil de la Ville de Québec.

Il vise à préserver et à accroître la confiance du public en l'honnêteté et en l'intégrité des employés de la Ville de Québec, en la qualité de sa gestion et des services offerts à ses citoyens.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2012-0024 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions, R.V.Q. 1873 - AT2011-153 (Ra-1644)*

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions, R.V.Q. 1873.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2012-0025 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions, R.V.Q. 1873 - AT2011-153 (Ra-1644)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* afin de modifier plusieurs dispositions.

Ainsi, le règlement modifie la définition de l'expression « opération cadastrale » afin que celle-ci corresponde à celle de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le règlement ajoute la possibilité, pour les arrondissements, de prévoir que l'usage de poste d'essence puisse être associé à un commerce de vente au détail d'une superficie supérieure à 4 000 mètres carrés, à la condition que ce poste d'essence soit situé en cour arrière ou à une distance déterminée de la ligne avant de lot.

Il précise que la largeur minimale d'un lot, établie à six mètres lorsqu'il y a absence de norme de lotissement à une grille de spécifications, doit être maintenue sur toute la profondeur de la marge avant d'un lot.

En outre, l'obligation qu'un panneau solaire installé sur le versant de toit en pente qui donne sur une cour avant ou en cour latérale soit de la même couleur que le revêtement du toit est supprimée. Un tel panneau solaire peut maintenant par ailleurs être installé sur un bâtiment accessoire sans égard à sa localisation.

Le règlement prévoit qu'un café-terrasse est permis lorsqu'il est implanté dans une cour contiguë à un lot où seul un usage de la classe *Récréation extérieure* est autorisé.

Il supprime de la réglementation d'urbanisme la notion de zone résidentielle rurale, ce concept ne correspondant à aucune norme définie au règlement.

Le règlement précise que, dans le cas d'un lot d'angle ou d'un lot d'angle transversal, une allée d'accès peut être localisée entre une cour arrière et la ligne avant d'un lot.

Le règlement prévoit désormais que tous les travaux dûment autorisés aux termes d'une dérogation introduite au schéma d'aménagement et jugée conforme aux paramètres de la *Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables*, sont autorisés dans une zone inondable de grand courant ou dans une zone à effet de glace.

La superficie maximale d'une enseigne commémorative passe de 0,2 mètre carré à 0,3 mètre carré.

Les dispositions relatives au paiement d'une contribution pour fins de parcs sont modifiées afin de prévoir que les exemptions relatives à un permis de lotissement s'appliquent également aux situations où une contribution est exigée à la délivrance d'un permis de construction sur un lot issu de la rénovation cadastrale. En outre, plusieurs précisions de forme viennent consolider l'application effective du règlement. D'autre part, deux exemptions sont ajoutées afin d'exclure du calcul de la contribution, les terrains à développement différé localisés dans un parc industriel acquis aux termes de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* ainsi que les terrains appartenant à un organisme public et destinés à devenir ou à demeurer une emprise de voie de circulation.

Le règlement soustrait les zones 31005Ha, 31008Ha, 31201Ha, 31206Ha, 31208Ha, 31229Ha, 31504Ha, 31510Ha, 31721Ha, 37028Ha, 37037Ha, 37118Ha, 37119Ha, 37217Hc et 37220Mc de l'obligation que les services soient localisés en front de rue, afin de pallier à des situations où les services sont en arrière lot.

Finalement, il harmonise entre eux les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'y intégrer les mêmes modifications que celles apportées au *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2012-0026 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine à même une partie d'une aire de grande affectation récréation, parc et espace vert située à l'est de la rue du Monarque et à l'ouest des rues Gaudias-Villeneuve et Pierre-Verret, R.V.Q. 1882 - AT2011-163 (Ra-1644)*

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine à même une partie d'une aire de grande affectation récréation, parc et espace vert située à l'est de la rue du Monarque et à l'ouest des rues Gaudias-Villeneuve et Pierre-Verret, R.V.Q. 1882.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2012-0027 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine à même une partie d'une aire de grande affectation récréation, parc et espace vert située à l'est de la rue du Monarque et à l'ouest des rues Gaudias-Villeneuve et Pierre-Verret, R.V.Q. 1882 - AT2011-163 (Ra-1644)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement* relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation « Résidentielle-urbaine (Ru) » à même une partie d'une aire de grande affectation « Récréation, parc et espace vert (PEV) » située à l'est de la rue du Monarque et à l'ouest des rues Gaudias-Villeneuve et Pierre-Verret.

Cette modification vise à permettre les affectations autorisées dans une aire de grande affectation « Résidentielle-urbaine (Ru) » dans la partie de territoire touchée et à y prescrire les densités du sol applicables.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2012-0028 *Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures dans les nouveaux parcs industriels et technologiques municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1884 - DE2011-137 (Ra-1644)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines, requis aux

fins de l'aménagement de nouveaux parcs industriels et technologiques municipaux ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents de même que le versement des contributions financières de la ville auxdits travaux, le cas échéant.

Ce règlement prévoit une dépense de 8 000 000 \$ pour les travaux, l'octroi des contrats de services professionnels et le versement de contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2012-0029 Appropriation d'un montant de 800 000 \$ au fonds général de la Ville de compétence de proximité - DE2011-137 (Ra-1644)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 800 000 \$ au fonds général de la Ville de compétence de proximité, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1884. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 2° d'autoriser le Service des approvisionnements à procéder au recrutement des professionnels pour l'élaboration des plans et devis incluant la surveillance des travaux et d'autoriser la procédure de soumission publique pour des travaux d'infrastructures.

Monsieur le conseiller Jean Guilbault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussièrès, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Anne Guérette, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Guilbault.

En faveur : 24

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2012-0030 *Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels et techniques, les acquisitions d'immeubles et certains travaux temporaires d'aménagement relatifs à la réalisation des infrastructures, des équipements et des espaces municipaux de l'écoquartier de la Pointe-D'Estimauville projeté et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1886 - AT2011-155 (Ra-1644)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Chantal Gilbert qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et techniques, l'acquisition d'immeubles à des fins municipales ainsi que certains travaux temporaires d'aménagement relatifs à la réalisation des infrastructures, des équipements et des espaces municipaux de l'écoquartier de la Pointe-D'Estimauville projeté.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 700 000 \$ pour les services professionnels et techniques, les acquisitions d'immeubles et les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2012-0031 *Appropriation d'un montant de 270 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2011-155 (Ra-1644)*

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'approprier un montant de 270 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1886. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2012-0032 *Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels et techniques requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1887 - IN2011-027 (Ra-1644)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et techniques requis pour la réalisation des projets de compétence de proximité du programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 de la ville.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 155 000 \$ pour l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du

même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2012-0033 Appropriation d'un montant de 415 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2011-027 (Ra-1644)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 415 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1887. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean Guilbault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussièrès, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Anne Guérette, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Guilbault

En faveur : 24

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2012-0034 Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1888 - IN2011-029 (Ra-1644)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Steeve Verret qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant les travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 ainsi que l'acquisition à des fins municipales de terrains et de servitudes y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 79 005 000 \$ pour la réalisation des travaux et l'acquisition des terrains ou des servitudes ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2012-0035 Appropriation d'un montant de 7 900 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2011-029 (Ra-1644)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approprier un montant de 7 900 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q 1888. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean Guilbault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussièrès, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Anne Guérette, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Guilbault

En faveur : 24

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2012-0036 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement du parc Gomin de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1889 - AT2011-161 (Ra-1644)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement du parc Gomin situé sur le site patrimonial de la Maison Gomin, dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, de même que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 400 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2012-0037 **Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1891 - DE2011-139 (Ra-1644)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Chantal Gilbert qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 4 400 000 \$ pour l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins municipales, d'immeubles industriels ou non et la réalisation de travaux de réhabilitation afin de favoriser la requalification et le développement harmonieux de zones industrielles ou commerciales et de parcs industriels régis ou non par la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., chapitre 1.0-1) pour l'année 2012 et les suivantes de même que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2012-0038 **Appropriation d'un montant de 440 000 \$ au fonds général de la Ville de compétence de proximité - DE2011-139 (Ra-1644)**

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approprier un montant de 440 000 \$ au fonds général de la Ville de compétence de proximité, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1891. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean Guilbault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussièrès, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Anne Guérette, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Guilbault

En faveur : 24

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2012-0039 Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures municipales dans certains parcs industriels et certaines zones industrielles ou commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1892 - DE2011-138 (Ra-1644)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines, requis dans certains parcs industriels et certaines zones industrielles ou commerciales ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents de même que le versement des contributions financières de la ville auxdits travaux, le cas échéant.

Ce règlement prévoit une dépense de 3 179 000 \$ pour les travaux, l'octroi des contrats de services professionnels et le versement de contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2012-0040 Appropriation d'un montant de 317 900 \$ au fonds général de la Ville de compétence de proximité - DE2011-138 (Ra-1644)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 317 900 \$ au fonds général de la Ville de compétence de proximité, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1892. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 2° d'autoriser le Service des approvisionnements à procéder au recrutement des professionnels pour l'élaboration des plans et devis incluant la surveillance des travaux et d'autoriser la procédure de soumission publique pour des travaux d'infrastructures.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2012-0041 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation, pour l'année 2011 et les suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1895 - DE2011-142 (Ra-1644)*

Madame la conseillère Chantal Gilbert déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2011 et les suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'augmenter la dépense autorisée et l'emprunt décrété de 6 500 000 \$ à 7 500 000 \$.

La participation de la Société d'habitation du Québec au remboursement de l'emprunt passe de 3 250 000 \$ à 3 750 000 \$ en application de l'entente conclue avec cette dernière concernant l'administration du programme Rénovation Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Adoption des règlements

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2012-0042 *Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments, de structures et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1860 - GI2011-120 (Ra-1640)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments, de structures et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1860.*

Monsieur le conseiller Jean Guilbault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les

conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussièrès, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Anne Guérette, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Guilbault

En faveur : 23

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2012-0043 *Règlement modifiant le Règlement sur le versement pour l'année 2011, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1878 - CU2011-102 (Ra-1640)*

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le versement pour l'année 2011, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1878.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale des membres du conseil, d'une durée de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 21 h 07.

Jean-Marie Laliberté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/kt